No	OBJET DE LA RESERVATION	SUPERFICIE Approx. (en m2)	BENEFICIAIRE
R1	CREATION D'UNE VOIE COMMUNALE IMPASSE DES SEPT DOULEURS	783	COMMUNE
R2	ACQUISITION D'UNE PARTIE DE PARCELLE BATIE POUR L'ACHEVEMENT DE LA CONTINUITE DE L'EMPRISE DE VOIRIE RUE DES SEPT-DOULEURS	69	COMMUNE
R3	CREATION D'UNE PLACETTE RUE SAINT-BERNARD	241	COMMUNE

3

P.S.M.V. D'AVIGNON
LEGENDE

- PERIMETRE DU P.S.M.V.
- ZONE DU P.S.M.V.
- IMMEUBLE PROTEGES AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES
- FACADE, FRAGMENT
- SOLS PROTEGES AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES
- SITES CLASSES AU TITRE DE LA LOI DU 2 MAI 1930
- IMMEUBLES OU PARTIES D'IMMEUBLES DONT LA DEMOLITION, L'ENLEVEMENT, LA MODIFICATION OU L'ALTERATION SONT INTERDITS
- IMMEUBLES A MAINTENIR DONT L'AMELIORATION PEUT ETRE IMPOSEE
- IMMEUBLES DONT LA MODIFICATION OU LE REMPLACEMENT SONT SOUMIS AUX PRESCRIPTIONS GENERALES DU REGLEMENT
- IMMEUBLE OU PARTIE D'IMMEUBLE DONT LA DEMOLITION OU LA MODIFICATION POURRA ETRE IMPOSEE PAR L'AUTORITE ADMINISTRATIVE
- EMPRISE DE CONSTRUCTION IMPOSEE
- SUPERPOSITION D'EMPRISE DE CONSTRUCTION ET DE PRESCRIPTION DE DEMOLITION
- ESPACE PROTEGE (Cours, Jardins, Espace boisé)

- ESPACE VERT A CREER OU A CONSERVER
- ARBRE A CONSERVER
- ARBRE EXISTANT
- ALIGNEMENT D'ARBRES PROTEGE
- ALIGNEMENT D'ARBRES A COMPLETER OU A CREER
- EMPLACEMENT RESERVE POUR SERVICE PUBLIC, ESPACE LIBRE PUBLIC, INSTALLATION D'INTERET GENERAL (sauf numéro d'opération)
- ALIGNEMENT NOUVEAU, OU ALIGNEMENT EXISTANT A CONSERVER
- REGLES DE HAUTEURS PARTICULIERES
- PRESCRIPTION PARTICULIERE (MODIFICATION, EDIFICATION, ETC.)
- SERVITUDE ARCHITECTURALE PARTICULIERE CONTINUITE, D'ORDONNANCEMENT, DE MATERIAUX, OU DE HAUTEUR
- PASSAGE PUBLIC OU PRIVE A MAINTENIR LIBRE D'OCCUPATIONS
- ACCES PRINCIPAL IMPOSE
- ESCALIERS INTERESSANTS
- DETAILS EXTERIEURS INTERESSANTS : NICHE, PORTE, PORTAIL

4

SECTEUR SAUVEGARDE D'AVIGNON
PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

PREFECTURE DU VAUCLUSE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DU VAUCLUSE

MINISTERE DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER
SERVICE URBANISME DE LA VILLE D'AVIGNON

P.S.M.V. APPROUVE LE 12 JUIN 2007

CHARGE D'ETUDE :
Bernard WAGON

Echelle : 1/1000e

PLAN REGLEMENTAIRE
PLANCHE nord-est

Plan 2n-e

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour
Avignon, le 12 JUIN 2007
Le Préfet,
Hugues PARANT

LE RHONE Fleuve

SR SB SC SCc SBh SA SAd SAf SAh